

IVRY
S/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20220830-DEC202208_10-AI
Date de télétransmission : 30/08/2022
Date de réception préfecture : 30/08/2022

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DOMAINE - MATERIEL DE REBUT

Cession à la société Marcauto de divers véhicules réformés

Année 2022

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu code le général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 (10°),

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil au Maire,

considérant que les véhicules suivant sont réformés :

- Renault Clio Immatriculé 9042 WK 94

considérant que la société Marcauto – 48, route de Courville 28120 Illiers-Combray s'est portée acquéreur de ces véhicules, au prix de 250 €.

vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : DECIDE la cession en l'état des véhicules réformés suivants :

- Renault Twingo Immatriculé 9042 WK 94

au prix de deux cent cinquante euros à la société Marcauto – 48, route de Courville 28120 Illiers-Combray.

ARTICLE 2 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

ARTICLE 3 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée après publication au :

- Préfet du Val-de-Marne,
- comptable public.

FAIT EN MAIRIE LE 30 AOUT 2022

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 AOUT 2022


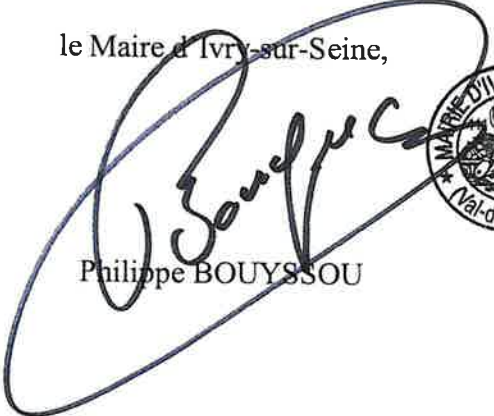
RECU EN PREFECTURE

LE 30 AOUT 2022

PUBLIE

LE 30 AOUT 2022

le Maire d'Ivry-sur-Seine,



Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.